

Mme WAINFORD : C'est bien ça.

M. BATTEN : Croyez-vous que \$20 seront suffisant ?

Mme WAINFORD : Bien je ne dirais pas que c'est suffisant mais en attendant si nous pouvons les obtenir, et si les temps changeaient et si les choses s'amélioraient un peu, nous n'aurions pas besoin de revenir devant le Comité. Mais si les temps ne sont pas meilleurs, alors dans deux ou trois ans nous serons obligées de faire de nouvelles représentations et de formuler de nouvelles demandes.

M. BATTEN : Je vous remercie.

M. CARTER : Puis-je vous poser une question au sujet de ce chiffre qui a été cité ? Je vois que quelque douze mille allocataires reçoivent de l'aide supplémentaires. Est-ce que ces gens reçoivent la pleine allocation ou s'ils touchent de \$10 à la pleine allocation ?

M. C. N. KNIGHT (Chef des services généraux de la Division du bien-être des anciens combattants) : Ils reçoivent depuis \$1 par mois jusqu'à \$20 par mois d'après la façon dont leurs besoins ont été évalués.

M. CARTER : Vous n'avez pas les chiffres dans le cas des gens qui reçoivent la pleine allocation.

M. KNIGHT : Non, mais nous pouvons les obtenir.

M. LALONDE : Je peux vous les procurer c'est certain.

Le PRÉSIDENT : Devons-nous alors aborder le paragraphe C ?

M. PETERS : Comment se fait-il que le plafond ne soit pas supprimé quant aux gains permis ? Cela n'a rien à faire avec l'allocation, si je comprends bien. Cela se pourrait, dans des cas où l'allocation a été payée, mais dans d'autres cas, par exemple ? Prenons une personne qui gagne \$1,000 en plus de la pension même. Y a-t-il alors réduction de la pension de base ?

Le PRÉSIDENT : Évidemment.

M. LALONDE : Vous devez vous rappeler qu'il existe une différence essentielle entre les mots "pension" et "allocation aux anciens combattants". Une pension est payée pour des raisons d'incapacité ou de mort découlant du service et elle n'est pas sujette à une évaluation de ressources. D'autre part, l'allocation aux anciens combattants n'est pas une pension.

Ici, nous sommes saisis d'un voeu qui demande que cela devienne une pension de plein droit, mais dans le moment, ce n'en est pas une.

M. HERRIDGE : L'idée de Mme Wainford c'est que ces dames avaient le droit de gagner jusqu'à \$50 en argent et maintenant leur âge et leur santé ne leur permettent plus de le faire.

Mme WAINFORD : En tout premier lieu nous ne devrions même pas être sur le marché du travail, parce que nous ne sommes pas capables de travailler. D'ailleurs, pourquoi devrions-nous être obligées de priver une autre personne de son gagne-pain ? De plus, même en supposant que nous devions travailler, nombre de magasins et d'industries ne voudront pas nous employer à moins que nous soyons d'âge à participer à leur plan de pension. C'est là que résident les difficultés aujourd'hui, avec le chômage, à cause du régime d'assurance en vigueur chez diverses compagnies.